

Fiche technique - Diagnostic de l'état de l'adressage

Il est vivement conseillé de réaliser un diagnostic de la qualité de l'adressage de la commune dans son état actuel.

Que contient le diagnostic ?

- 1 Un inventaire communal :**
 - De toutes les voies nommées, de tous les lieux-dits
 - De toutes les adresses existantes,
 - Des adresses à créer,
 - Des principales erreurs, anomalies et autres cas particuliers.
- 2** Puis l'**identification des actions** à mener spécifiques à la commune.

Principaux points à vérifier	Exemples / Précisions
1 - Adresses manquantes dans les habitats isolés	<ul style="list-style-type: none">- La plupart des lieux-dits, habitations isolées, hameaux ne possèdent ni nom pour leurs voies d'accès et de desserte, ni numéros pour leurs bâtis. Cas particulièrement fréquent dans le Perche.- En Sologne, on peut trouver également des voies privées ouvertes à la circulation sans nom menant à plusieurs habitations sans adresse.- Cas également assez fréquent : les routes départementales sur lesquelles des bâtis peuvent avoir leur accès.
2 - Adresses manquantes dans les ZA	Dans les zones d'activité, il est fréquent que certaines voies ne soient pas nommées et que des entreprises ne possèdent pas de numéro d'adresse.
3 – Adresses avec un numéro nul ou fictif	Ces numéros (0, numéros en « <i>centaine</i> » non métrique, autres) correspondent à des habitations, parcelles ou locaux existants auxquels l'administration fiscale a dû donner des numéros fictifs pour faciliter le prélèvement de l'impôt. Cependant il ne correspond pas à la numérotation connue et définie par la commune.
4 - Trous dans la numérotation actuelle	<ul style="list-style-type: none">- Il peut arriver qu'un local habité, commercial ou industriel ne dispose d'aucun numéro au sein d'une voie déjà numérotée.- Cas particuliers : dents creuses, zones en cours d'urbanisation, terrains constructibles, parcelles récemment viabilisées, subdivisions de parcelles récentes ou en prévision.
5 – Séquence de numérotation incohérente	Au sein d'une série existante, on peut parfois trouver : <ul style="list-style-type: none">- des numéros sans continuité avec le reste de la série (ex. : 5, 7, 89, 11, 13).- des numéros ne respectant pas l'ordre croissant de la série (ex. : 5, 9, 7, 11).- des numéros pairs et impairs sur le même côté de la voie.
7 - Adresses en doublon	<ul style="list-style-type: none">- Ces cas peuvent survenir lors des fusions de communes, lorsque ces dernières possèdent des voies portant les mêmes noms.- Des doublons d'adresses peuvent également être le résultat de l'agrégation de plusieurs bases de données référentielles (La Poste, DDFIP, BAN...). Plusieurs données différentes peuvent alors renvoyer à la même adresse.

8 - Voies en doublon	Cas survenant également chez les communes fusionnées , notamment pour les voies historiques (Rue de l'Église, Place de la Mairie, Rue du Marché, etc...).
9 – Voies avec des noms similaires ou proches	Certains lieux-dits d'une commune peuvent porter des noms très ressemblants (ex. : « <i>Le Beaulieu</i> », « <i>Le Beaulieu Sud</i> ») amenant des confusions. Des cas similaires peuvent également être le résultat de communes fusionnées.
10 - Voies avec un potentiel d'urbanisation présentant déjà un nombre très important de numéros avec extension	<ul style="list-style-type: none"> - Les centres villes où le tissu urbain est dense présentent de forts risques de multiplication des numéros avec extension. - Les voies principales en périphérie proche du centre-ville où le bâti est plus éparses présentent un fort potentiel d'urbanisation, et donc un risque de voir des séquences de numéros avec extension. - Cette problématique peut également se retrouver dans des lotissements récents où l'adressage a pu être mal encadré.
11 - Adresses empilées	Particularité retrouvées dans les bases de données d'adresses : groupement d'adresses localisées en un point unique. Ces cas se retrouvent près des lotissements en cours de construction ou en projet.
12 - Adresses mal positionnées	Cas où le point localisant l'adresse (ou point d'accès numérique) ne représente pas la bonne adresse, ou est décalé.

Comment réaliser le diagnostic ?

Le site national des adresses <https://adresse.data.gouv.fr/> propose plusieurs outils de visualisation des adresses :

- Explorateur BAN : <https://adresse.data.gouv.fr/base-adresse-nationale#4.4/46.9/1.7>
Cet outil permet de visualiser les adresses dans la Base Adresse Nationale (noms des voies et numéros d'adresse). Ces adresses sont localisées sur une carte.
- Explorateur FANTOIR : <https://adresse.data.gouv.fr/fantoir>
Cet outil permet d'identifier et d'extraire la liste des noms de voies connues par les services fonciers.
- Extraction des adresses de la BAN : <https://adresse.data.gouv.fr/donnees-nationales>
Cette page permet d'extraire toutes les adresses de la BAN, par département, au format CSV (format Excel). Il sera possible de consulter chaque adresse de la commune, en filtrant les adresses sur la commune souhaitée.

D'autre part, il est conseillé de réaliser des vérifications de terrain pour compléter le diagnostic.